



## Règlements Course de canot longue distance et vitesse Catégorie libre 2021

Dû à la situation de la COVID-19 et les mesures sanitaires mises en place, seulement les résidents de la communauté pourront participer aux activités sportives.

1. **L'inscription doit se faire sur le site web : [www.mashteuiatsh.ca](http://www.mashteuiatsh.ca)**
  - a. **Voir la procédure d'inscription au [www.mashteuiatsh.ca](http://www.mashteuiatsh.ca)**
2. Chaque équipe se compose de deux personnes pouvant provenir d'adresses différentes et doit avoir son propre canot de toile pour la course, aviron et gilet de sauvetage.
3. La catégorie libre est une catégorie sans distinction du genre.
4. Pour les activités en équipe, un des participants doit avoir 18 ans et plus.
5. Chaque équipe a la responsabilité de se présenter 10 minutes avant le début de l'activité au site Uashassitsh (baie des Boivin) pour recevoir les instructions.
6. Le départ de chaque activité s'effectuera le 10 juillet 2021 à compter de 8 h 30 et se déroulera selon la séquence suivante : course de canot, souque à la corde sur l'eau et portage vitesse.
7. La longueur du canot doit varier entre 14 et 20 pieds en toile,
  - Appuie-pieds
  - Barre perpendiculaire au barreau central.
8. Chaque participant doit obligatoirement porter un vêtement de flottaison individuel (VFI).
9. Le départ se fera selon les dispositions énoncées par le responsable de l'activité.
10. L'alignement de départ des participants sera déterminé par tirage au sort sur le site avant la course.
11. La distance pour la course de canot longue distance est de 5 km et celle de la vitesse est de 150 m toutes catégories.
12. Les participants devront contourner par l'extérieur les bouées qui seront sur le Pekuakami (lac Saint-Jean).

13. Il est défendu de toucher au canot des autres participants de façon volontaire ou de faire chavirer intentionnellement les autres équipes.
14. Il est défendu de couper les adversaires par l'intérieur lorsque ces derniers sont déjà engagés à une bouée. Le dépassement doit se faire par l'extérieur à cet endroit.
15. Si une équipe renverse et désire poursuivre la course, elle doit retourner d'elle-même son canot (dans l'eau ou sur le rivage).
16. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne qui n'apparaît pas apte à prendre part à la compétition.
17. Aucune responsabilité des organisateurs des activités en cas de bris d'équipement.
18. Si un participant ou une équipe ne respecte pas ces règlements, il ou elle ne pourra participer au tirage au sort des prix de participation.